

Aides financières

LA REGION OCCITANIE

La région Occitanie crée le « Fonds Solutions associations Occitanie », représentant 35 M€ dont 5 M€ destinés à soulager les associations organisatrices d'événements, affectées par les obligations de confinement. <https://www.laregion.fr/Solutions-association-Occitanie-Fonds-exceptionnel-de-soutien>

Toutes les aides de la Région Occitanie :
<https://www.laregion.fr/-associations->

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

La demande subvention annuelle est décalée jusque fin septembre au lieu de fin juin 2020 ! Si vous n'avez pas encore fait de demande, il est temps de s'y mettre

Fonds de soutien exceptionnel

Pour connaître les critères d'éligibilité et faire une demande :

<https://www.haute-garonne.fr/actualite/covid-19-solidarite-avec-le-monde-associatif>

Informations légales

DOIT-ON REMBOURSER LES ADHERENTS

La cotisation de participation aux activités de l'association est différente de la cotisation d'adhésion à l'association. La proposition d'inscription à des activités implique la notion de contrat et l'association doit donc réaliser son contrat. Si aucun moyen ne permet de remplacer l'activité ou de la décaler, l'association est en devoir de rembourser l'adhérent sur la côte part de l'activité non consommée.

ET LE CAS DE FORCE MAJEUR ?

Elle n'est pour l'instant officiellement pas recevable et sera très certainement déboutée devant les tribunaux. Elle ne permet de toute façon que d'éviter les paiements de dommage et intérêt !!!! Si les adhérents souhaitent abandonner leur cotisation en don à l'association, pas de soucis !!!

Pour plus d'information contactez-nous ou jetez un œil dans le [Guide de survie Tome 2](#) sur notre site !

N° 04



Bulletin d'informations aux associations

Une note informative en ces temps si particuliers, mais qui se veut positive et être près de vous pour vous accompagner au mieux !!!

Nous espérons que vous allez bien, ainsi que vos adhérents et vos bénévoles. Que le moral reste ainsi que l'esprit de solidarité !!!

Dans ce petit bulletin nous donnons la synthèse des informations liées à la crise du Covid 19, avant et après le confinement.

Quelques données réglementaires et des outils sur la gestion administrative et financière de votre asso, que vous retrouverez en ligne sur notre site internet pour les téléchargements de documentations : [ICI](#) !

Nous restons là à votre écoute alors n'hésitez pas à nous contacter !

CBE du NET / TARN
69 allées des écoles
31660 Bessières

05 62 89 07 70
cbedunet.org

Pour les d'informations complètes

[Boîte à outils : gérer son association à distance et en numérique](#)

[Informations légales Covid 19](#)

[Aides financières](#)

[Guides de survie](#)

